Julien, 19 ans

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Animation de Loisir Sportif est ouvert à toutes personnes voulant exercer le métier d' Animateur de Loisir Sportif. Une formation courte de 160H est dispensée par les comités UFOLEP .

Renseignez-vous
sur **www.ufolep.org**

Avec mon **#CQP#UFOLEP**
d'Animation de Loisir Sportif
je réalise mon rêve et
je deviens animateur sportif...
Et vous ?

isandra - 01 79 85 71 01

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Fédération sportive de la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Animateur de Loisir Sportif

POUR QUI ?

Toute personne voulant exercer le métier d'Animateur de Loisir Sportif.

QUELS PRÉ-REQUIS ?

> Etre titulaire du Certificat PSC1
> Être agé(e) de 18 ans révolus au moment de l'entrée en formation
> Présenter une attestation de pratique d'activités de loisir sportif

QUEL DIPÔME ?

Le CQP est un diplôme multisports qui permet d'encadrer contre rémunération, dans le respect de la règlementation en vigueur.

OÙ ?

Les formations se déroulent dans les locaux de l'UFOLEP.

QUELLES OPTIONS ?

- Activités gymniques d'entretien et d'expression : techniques cardio, renforcement musculaire, techniques douces.
- Activités de randonnée de proximité et d'orientation : vélo loisir, randonnée pédestre, roller, orientation.
- Jeux sportifs et jeux d'opposition : arts et éducation par les activités physiques d'opposition, jeux de raquettes, jeux de ballons.

COMBIEN ?

L'UFOLEP propose une grille tarifaire attractive et s'adapte à vos besoins.

Renseignez-vous
sur **www.ufolep.org**

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

Fédération sportive de la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire